

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 3

Après les mots :

« de la quote-part »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 de cet article :

« des droits du contribuable dans la société correspondant au logement concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.